

Les Rogations

Les Rogations auraient été instituées par Saint Mamert (un évêque du Dauphiné) entre 460 et 470 à la suite de calamités dans son diocèse. Leur nom «rogationes» (en latin ecclésiastique) dérive directement du latin classique «rogatio» qui signifiait déjà demande ou prière.

Tout en cheminant au long des sentiers, le clergé et les fidèles priaient et chantaient (avec des stations au pied des croix) pour implorer le Seigneur d'épargner terrains, cultures les bâtiments des catastrophes naturelles. Chacun de ces trois jours de processions était spécifique : le lundi pour les fenaisons, le mardi pour les moissons et le mercredi pour les vendanges ou une autre production dominante du lieu.